



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Nice, le

Service Économie Agricole
Ruralité, Espaces naturels
☎ 04.93.72.74.73.

**Demande d'autorisation individuelle de destruction à tir
pour la période de la clôture de la chasse aux sangliers au 31 mars 2017
(à adresser à la D.D.T.M. des Alpes-Maritimes)
Annexe de l'arrêté n° 2016 - du**

PROJET

Chasseur

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- N° de téléphone :
- Mél et/ou N° de fax :
- N° du permis de chasse :

Agriculteur concerné par les dégâts

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- N° de téléphone :
- Mél et/ou N° de fax :

Emplacement des dégâts

- Commune :
- Quartier :
- Adresse ou référence cadastrale :
- Propriétaire :
- Nature de l'occupation du sol :
(culture à préciser, jardin d'agrément, autres (à préciser))

Description des dégâts (dates, importance, **joindre photos**) :

Localisation de l'affût

Est-il sur le terrain concerné par les dégâts ?

OUI NON

Si non :

Propriétaire :

Adresse ou référence cadastrale :

Commune :

- A quelle distance de l'affût se trouve la maison la plus proche ?

- Le tir s'effectuera t'il en direction d'une route ou d'un chemin public ?
(Si oui, indiquer la distance) :

Je soussigné (nom, prénom) :

Atteste sur l'honneur :

- *la véracité des éléments figurant ci-dessus*
- *être propriétaire du terrain où l'affût sera édifié ou bénéficiaire de l'accord du propriétaire ou de ses ayants droit (fournir l'attestation).*

Fait à _____ , le _____

(signature)

Pièces à joindre :

- *un plan de situation (1/10 000ème ou 1/25 000ème, par exemple Top 25 IGN),*
- *un plan de localisation (plan cadastral, plan du quartier) avec localisation des dégâts et de l'affût proposé)*
- *des photos des dégâts, du lieu proposé pour l'affût.*